

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Micropur Forte MF 1T

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

domaines d'application

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégories d'utilisation [PC]

désinfectant

PC8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Conditions d'utilisation recommandées

pour désinfection de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Katadyn Produkte AG
Pfäffikerstrasse 37, CH-8310 Kempthal
Téléphone +41 44 839 21 11

Service des renseignements

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
Téléphone +41 44 839 21 11
E-mail (personne compétente):
info@katadyn.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Téléphone 145 / +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36

N; R51/53

Phrases R

36 Irritant pour les yeux.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications complémentaires

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Eye Irrit. 2	H319	
Aquatic Chronic 2	H411	

Indications complémentaires

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS09

Mot signal

Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Evacuation

P501 Contents / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée remis.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acide-adipique, troclosène sodique, dihydrate

2.3. Autres dangers

Effet(s) nocif(s) possible(s) sur l'homme et symptôme(s) éventuel(s)

Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant.

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Bei Kontakt mit sauren Produkten können gefährliche Chlorgase entstehen.

Eviter de toucher avec les yeux.

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - 67/548/CEE
124-04-9	204-673-3	acide-adipique	25 - 50	Xi R36
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	20 - 25	Xi R36
2893-78-9	220-767-7	troclosène sodique	< 10	E R2; O R8; Xn R22; Xi R36/37; R31; N R50-53
7440-22-4	231-131-3	argent	< 0,2	--
7631-99-4	231-554-3	nitrate de sodium	< 0,3	Xn R22; O R8

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
124-04-9	204-673-3	acide-adipique	25 - 50	Eye Irrit. 2, H319
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	20 - 25	Eye Irrit. 2, H319
2893-78-9	220-767-7	troclosène sodique	< 10	Ox. Sol. 2, H272 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
7440-22-4	231-131-3	argent	< 0,2	
7631-99-4	231-554-3	nitrate de sodium	< 0,3	Ox. Sol. 3, H272 / Acute Tox. 4, H302

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent eux aussi n'apparaître qu'après quelques heures, une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Acide chlorhydrique (HCl)
Acide cyanhydrique (HCN)
Chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Éviter la formation et le dépôt de poussières.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Assurer une bonne aération des locaux.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de 11
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc butyle, 0,7mm, 480 Min.
Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Protection des yeux

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Autres mesures de protection

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Dispositifs techniques appropriés de commande

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Sans autre indication, voir point 7.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect comprimés	Couleur blanc	Odeur caractéristique, piquante
----------------------------	-------------------------	---

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	5,97	20 °C	100 g/l		produit en émulsion dans l'eau.
point d'ébullition	non applicable				
Point de fusion	133 °C				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				
Température d'inflammation	Aucunes informations existantes.				
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.				
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Pression de vapeur	Aucune information disponible.				
Densité relative	1,66 g/cm ³	20 °C			
Densité en vrac	0,85 kg/m ³				
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau					se solubilise facilement
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	Aucune information disponible.				
Teneur en solides	100 %				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit ne présente pas de danger d'explosion.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Dégagement de chlore au contact des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
chlorure d'hydrogène (HCl)
chlore
dérivés chlorés

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Haute toxicité/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	ca. 1400 mg/kg	rat		
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	lapin		
Irritation de la peau	Irrite la peau et les muqueuses.			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Remarques générales

Les données toxicologiques concernent la matière de base
les données toxicologiques concernent le composant principal
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires
La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,13 mg/l (96 h)	truite arc-en-ciel		
Daphnie	CE 50 0,28 mg/l (48 h)	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Risque d'effet nocif pour les micro-organismes dans les stations de traitement des eaux résiduaires.

En raison de la toxicité du produit envers les organismes aquatiques, ne pas le rejeter dans le milieu collecteur.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Nocif pour les poissons et les bactéries.

Les données écologiques concernent la matière active.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

16 05 07*

Nom du déchet

produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Collecter les déchets dans des récipients appropriés, étiquetés et se fermant hermétiquement.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium)

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel E

Informations diverses relatives au transport

Marquage supplémentaire nocif pour l'environnement (symbole poisson et arbre) nécessaire.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2

Polluant pour l'eau, propre classification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 2 Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.